



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du vendredi 15 décembre 2017

DÉLIBÉRATION

N° 132 - 15.12.2017

En exercice.....26  
Présents.....20  
Votants.....26  
Abstention.....0

**SERVICES TECHNIQUES**  
**19. ETUDES ET TRAVAUX**  
**BÂTIMENT – EQUIPEMENT CULTUREL LA MALINE**  
**Autorisation de signature au Président des marchés**  
**de travaux**

L'AN DEUX MILLE DIX SEPT,  
Le 15 décembre,

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 8 décembre 2017, s'est réuni en séance ordinaire à la Communauté de Communes de l'Île de Ré, salle Communautaire, sous la présidence de Monsieur Lionel QUILLET.

**Délégués titulaires présents :**

**Ars en Ré :** M. Jean-Louis OLIVIER, Mme Ghislaine DOEUFF,  
**Le Bois-Plage :** M. Jean-Pierre GAILLARD, Mme Marlyse PALITO,  
**La Couarde sur Mer :** M. Patrick RAYTON, Mme Béatrice TURBE,  
**La Flotte :** M. Léon GENDRE, M. Jean-Paul HERAUDEAU,  
**Loix :** M. Lionel QUILLET, M. Frédéric GUERLAIN,  
**Les Portes en Ré :** M. Michel AUCLAIR, M. Michel OGER,  
**Rivedoux Plage :** M. Patrice RAFFARIN, Mme Marie-Noëlle BINET,  
**St. Clément des Baleines :** M. Gilles DUVAL,  
**Ste Marie de Ré :** Mme Gisèle VERGNON, M. Yann MAITRE,  
**St. Martin de Ré :** M. Patrice DECHELETTE, Mme ZELY-TORDJMANN, M. Henry-Paul JAFFARD.

**Délégués titulaires absents et excusés :**

M. Gérard JUIN (donne pouvoir à M. Jean-Pierre GAILLARD), Mme Isabelle MASON-TIVENIN (donne pouvoir à M. Léon GENDRE), M. Didier BOUYER (donne pouvoir à M. Patrice RAFFARIN), Mme Catherine JACOB (donne pouvoir à M. Gilles DUVAL), Mme Isabelle RONTE (donne pouvoir à Mme Gisèle VERGNON), M. Francis VILLEDIEU (donne pouvoir à M. Lionel QUILLET).

**Secrétaire de séance :** Mme Chantal ZELY-TORDJMANN.

\* \* \* \* \*

AR PREFECTURE

017-241700459-20171215-D2017132-DE  
Reçu le 19/12/2017



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du vendredi 15 décembre 2017

DÉLIBÉRATION

N° 132 - 15.12.2017

En exercice.....26  
Présents.....20  
Votants.....26  
Abstention.....0

**SERVICES TECHNIQUES  
19. ETUDES ET TRAVAUX  
BÂTIMENT – EQUIPEMENT CULTUREL LA MALINE  
Autorisation de signature au Président des marchés  
de travaux**

*Vu le Code général des collectivités territoriales,*

*Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,*

*Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment l'article 67,*

*Vu le Budget Primitif du budget Principal voté par le Conseil Communautaire du 6 avril 2017,*

*Vu les statuts de la Communauté de Communes de l'Île de Ré, et notamment le 3<sup>ème</sup> groupe de l'article 5.2 relatif à la construction, la réhabilitation, l'aménagement, la gestion et l'entretien des équipements sportifs d'intérêt communautaire, approuvés par arrêté préfectoral n°2500-DRCTE-BCL du 7 décembre 2017,*

*Vu la définition de l'intérêt communautaire approuvée par délibération n°99 du 28 septembre 2017 et notamment le 3<sup>ème</sup> groupe de l'article 5.2, relatif à l'extension, la modernisation, l'aménagement, l'entretien et la gestion de l'équipement culturel « La Maline », à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012,*

*Vu la délibération n°166 du 15 décembre 2011, portant sur le choix des prestataires pour la réalisation de diagnostics techniques et d'une étude de programmation,*

*Vu la délibération n°112 du 19 mai 2012, portant sur la validation d'un des quatre scénarii proposés dans le cadre de l'étude de programmation,*

*Vu la délibération n°87 du 28 mai 2015 et portant sur la signature du marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de l'équipement culturel « La Maline »,*

*Vu la délibération n°95 du 29 septembre 2016, relative à l'autorisation donnée au Président pour la signature et le dépôt du permis de construire,*

*Vu la délibération n°15 du 24 février 2016, relative à la validation de l'Avant-Projet Définitif,*

*Vu la délibération n°55 en date du 6 avril 2017 relative à la validation des études de projet et à l'autorisation de signature préalable des marchés de travaux donnée au Président,*

*Vu le procès-verbal en date du 15 décembre 2012 signée entre la Communauté de Communes et la Commune de la Couarde sur Mer, relative à la mise à disposition les biens mobiliers et immobiliers constituant l'équipement culturel « La Maline »,*

AR PREFECTURE

017-241700459-20171215-D2017132-DE  
Reçu le 19/12/2017



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du vendredi 15 décembre 2017

DÉLIBÉRATION

N° 132 - 15.12.2017

En exercice.....26  
Présents.....20  
Votants.....26  
Abstention.....0

**SERVICES TECHNIQUES**  
**19. ETUDES ET TRAVAUX**  
**BÂTIMENT – EQUIPEMENT CULTUREL LA MALINE**  
**Autorisation de signature au Président des marchés**  
**de travaux**

*Vu l'avis favorable de l'Architecte des Bâtiments de France en date du 28 novembre 2016,*

*Vu l'arrêté du maire de la Couarde sur Mer en date du 8 mars 2017, autorisant la réalisation des travaux du Permis de construire n° PC 017121 16 E0013,*

Vu l'avis favorable du Bureau du 4 décembre 2017,

Considérant qu'un marché de travaux a été initialement lancé dans le cadre d'une procédure adaptée avec négociation selon l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, publiée le 18 juillet 2017 sur le profil acheteur achatpublic.com et au BOAMP ;

Considérant que cette procédure a fait l'objet d'une déclaration sans suite, conformément à l'article 98 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, en raison de l'insuffisance de concurrence sur la majorité des lots nécessaires à la réalisation de l'opération, laquelle ne permettait pas à la Communauté de communes de garantir le respect de l'estimation prévisionnelle du montant total de l'opération ;

Considérant qu'une nouvelle procédure d'appel d'offres ouvert selon l'article 67 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics a été publiée le 21 octobre 2017 au JOUE, BOAMP et sur le profil acheteur achatpublic.com ;

Considérant que le marché est alloti comme suit :

- Lot n° 1 Terrassement – Gros œuvre
- Lot n° 2 Charpente métallique
- Lot n° 3 Etanchéité
- Lot n° 4 Menuiseries extérieures – Protection solaires
- Lot n° 5 Cloisons – Doublages – Plafonds
- Lot n° 6 Menuiseries intérieures – Revêtements muraux – Parquets bois
- Lot n° 7 Métallerie – Serrurerie
- Lot n° 8 Revêtement de sols – Faiences
- Lot n° 9 Peinture
- Lot n°10 Electricité CFO/CFA
- Lot n°11 Chauffage – Ventilation-Plomberie-Sanitaires
- Lot n°12 Monte-handicapés
- Lot n°13 Serrurerie et machinerie scénique – Tentures de scène
- Lot n°14 Eclairages scéniques – Réseaux et équipements audiovisuels
- Lot n°15 Equipement cinématographique
- Lot n°16 Fauteuils de spectacle et de cinéma

AR PREFECTURE

017-241700459-20171215-D2017132-DE  
Reçu le 19/12/2017



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du vendredi 15 décembre 2017

**DÉLIBÉRATION**

N° 132 - 15.12.2017

En exercice.....26  
Présents.....20  
Votants.....26  
Abstention.....0

**SERVICES TECHNIQUES  
19. ETUDES ET TRAVAUX  
BÂTIMENT – EQUIPEMENT CULTUREL LA MALINE  
Autorisation de signature au Président des marchés  
de travaux**

Considérant qu'à la date limite de réception des offres fixée le 6 décembre 2017 à 11h00, il a été réceptionné 37 plis, dont 21 reçus par voie électronique ;

Considérant que ce marché fait l'objet de 14 variantes obligatoires de type prestations supplémentaires éventuelles, définies comme suit :

- Lot n° 1 – PSE 1 : Démolition et l'évacuation de la statue située sur le parvis
- Lot n° 1 – PSE 2 : Fourniture, pose et entretien d'une bâche d'hivernage pour la piscine
- Lot n° 8 – PSE 3 : Chiffrage en moins-value correspondant à la suppression des nez de marche (hors sols en béton ciré)
- Lot n° 8 – PSE 4 : Remplacement du sol caoutchouc par un sol textile de type moquette dans la salle de cinéma et la grande salle de spectacle et à l'ajout de nez de marche métalliques droits et cintrés
- Lot n° 10 – PSE 5 : Fourniture et pose de nez de marche lumineux pour la salle de cinéma et la grande salle de spectacle
- Lot n° 14 – PSE 6 : Fourniture de blocs de gradateur mobile
- Lot n° 14 – PSE 7 : Fourniture et pose d'un projecteur automatique asservis à leds
- Lot n° 15 – PSE 8 : Chiffrage en en moins-value correspondant à la suppression de la révision du matériel audio existant, de sa mise en place et de sa mise en service
- Lot n° 15 – PSE 9 : Fourniture, pose et mise en service d'un équipement de diffusion sonore dans la grande salle en remplacement de l'équipement existant comprenant un processeur DOLBY, des filtres actifs, des enceintes de diffusion principales, des enceintes de diffusion sonore d'ambiance, des enceintes de renfort des graves, des amplificateurs, une baie de traitement et d'amplification
- Lot n° 15 – PSE 10 : Plus-value représentée par la fourniture, pose et mise en service d'un projecteur 4K au lieu d'un 2K
- Lot n° 16 – PSE 11 : Numérotation des fauteuils de la grande salle
- Lot n° 16 – PSE 12 : Carters au dos des fauteuils de la grande salle
- Lot n° 16 – PSE 13 : Numérotation des fauteuils de la salle de cinéma
- Lot n° 16 – PSE 14 : Carters au dos des fauteuils de la salle de cinéma

Considérant la décision de déclarer infructueux les lots suivants :

- Lot n° 5 Cloisons – Doublages – Plafonds : absence d'offre
- Lot n° 8 Revêtement de sols – Faïences : absence d'offre
- Lot n° 9 Peinture : une seule offre irrégulière

Considérant la décision de déclarer sans suite :

- Le lot n° 12 Monte-handicapés, suite à une erreur de définition du besoin technique par la maîtrise d'œuvre ;

AR PREFECTURE

017-241700459-20171215-D2017132-DE  
Reçu le 19/12/2017



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du vendredi 15 décembre 2017

**DÉLIBÉRATION**

N° 132 - 15.12.2017

En exercice.....26  
Présents.....20  
Votants.....26  
Abstention.....0

**SERVICES TECHNIQUES  
19. ETUDES ET TRAVAUX  
BÂTIMENT – EQUIPEMENT CULTUREL LA MALINE  
Autorisation de signature au Président des marchés  
de travaux**

Considérant que l'analyse des offres a été effectuée selon les critères de jugement des offres définis le règlement de la consultation, à savoir :

- Critère 1 : Valeur technique, pondéré à 60%
- Critère 2 : Prix, pondéré à 30%
- Critère 3 : Délais, pondéré à 10%

Considérant que, suite à l'analyse des offres, le pouvoir adjudicateur a attribué les lots suivants :

- Lot n° 1 Terrassement – Gros œuvre :
  - o ECBL : 1 898 132,01€ HT, incluant l'offre de base ainsi que la PSE 1 et 2 ;
- Lot n° 2 Charpente métallique :
  - o DL ATLANTIQUE : 88 684, 60 € HT ;
- Lot n° 4 Menuiseries extérieures - Protections solaires » :
  - o AGC SIGLAVER : 174 873,00€ HT ;
- Lot n° 10 Electricité CFO/CFA:
  - o EIFFAGE ENERGIE: 269 324, 58 € HT, incluant l'offre de base ainsi que la PSE 5;
- Lot n° 11 Chauffage – ventilation Plomberie sanitaires :
  - o ENGIE AXIMA : 358 357, 96€ HT ;
- Lot n° 13 Serrurerie et machines scéniques – tentures de scène :
  - o TAMBE : 358 239,00€ HT ;
- Lot n° 15 Equipement cinématographique :
  - o CINEMECCANICA : 108 873,56€ HT, incluant l'offre de base et les PSE 9 et 10 ;

Correspondant à un montant total de 3 256 484,71 € HT ;

Considérant que l'analyse technique des lots 3, 6, 7, 14 et 16 est toujours en cours auprès de la maîtrise d'œuvre et que leur attribution sera soumis à une prochaine réunion du Conseil communautaire ;

Considérant l'inscription des crédits correspondants au Budget Primitif 2017 ;

Il convient d'autoriser Monsieur le Président à signer les marchés de travaux avec les entreprises susvisées.

AR PREFECTURE

017-241700459-20171215-D2017132-DE  
Reçu le 19/12/2017



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du vendredi 15 décembre 2017

DÉLIBÉRATION

N° 132 - 15.12.2017

En exercice.....26  
Présents.....20  
Votants.....26  
Abstention.....0

SERVICES TECHNIQUES  
19. ETUDES ET TRAVAUX  
BÂTIMENT – EQUIPEMENT CULTUREL LA MALINE  
Autorisation de signature au Président des marchés  
de travaux

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Président à signer les marchés de travaux de réhabilitation de l'équipement culturel La Maline avec les entreprises suivantes, ainsi que tous les actes y afférents, y compris leurs avenants :
  - Lot n° 1 Terrassement – Gros œuvre, à l'entreprise ECBL, pour un montant de 1 898 132,01€ HT incluant l'offre de base ainsi que la PSE 1 et 2 ;
  - Lot n° 2 Charpente métallique, à l'entreprise DL ATLANTIQUE, pour un montant de 88 684,60€ HT ;
  - Lot n° 4 Menuiseries extérieures Protections solaires, à l'entreprise AGC SIGLAVER, pour un montant de 174 873,00€ HT ;
  - Lot n° 10 Electricité CFO/CFA, à l'entreprise EIFFAGE ENERGIE, pour un montant de 269 324,58€ HT, incluant l'offre de base ainsi que la PSE 5;
  - Lot n° 11 « Chauffage – ventilation Plomberie sanitaires », à l'entreprise ENGIE AXIMA pour un montant de 358 357, 96€ HT ;
  - Lot n° 13 « Serrurerie et machines scéniques – tentures de scène », à l'entreprise TAMBE, pour un montant de 358 239,00€ HT ;
  - Lot n° 15 « Equipement cinématographique », à l'entreprise CINEMECCANICA, pour un montant de 108 873,56€ HT incluant l'offre de base ainsi que la PSE 9 et 10.

Affichée le : 19 décembre 2017

Le Président

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification

AR PREFECTURE

017-241700459-20171215-D2017132-DE  
Regu le 19/12/2017